Cellule mise en concurrence (vote électronique Election FFBB)

Document de travail

Vote Electronique - Elections FFBB

- A la suite de la mise en concurrence : 3 candidatures réceptionnées dont 1 hors délai.

- Audition des 2 candidats le 6 mai 2024 et demande d'informations complémentaires.

- Après étude des dossiers et compléments, la Cellule retient notamment :

  - Au regard du risque accru d'attaques informatiques en cette période Olympique la société NEOVOTE répond davantage aux recommandations de la CNIL en matière de sécurité des systèmes de vote par internet (niveau CNIL2+) ;
  - Dès transmission des codes d'accès, la société NEOVOTE met en place une assistance 7j/7 et 24h/24 aux électeurs (support téléphonique et support en ligne, pendant les opérations de vote) ;
  - Système de vote accessible avec des interfaces adaptées (y compris smartphones et tablettes) ;
  - Que l'obligation légale/statutaire en matière électorale marque une évolution majeure du système de vote, ce qui impact une évolution notable sur le prix du dispositif.

La Cellule de mise en concurrence propose au Bureau Fédéral de retenir la société NEOVOTE

Résolution n°01

Résolutions N°01

VOTE

- Résolution n°01 – Choix prestataire vote électronique élections FFBB
  - OUI / NON